

Calendrier scolaire 2014 à 2017

L'arrêté fixant le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 est paru au journal officiel du 24 janvier 2014.

Le SNUipp FSU s'est prononcé contre les projets de calendrier au CSE du 16 janvier 2014. En effet l'équilibre 7/2 n'est toujours pas respecté. Il l'est d'autant moins que le ministre a cédé aux demandes des professionnels du tourisme en aggravant les déséquilibres autour des vacances d'hiver et de printemps, notamment sur le calendrier 2016/2017. A l'heure où la question de la réforme des rythmes est au cœur des débats, une attention devrait aussi se porter sur le calendrier annuel.

L'année scolaire s'étend du jour de la rentrée des élèves au jour précédant la rentrée suivante.

Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Toulouse.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg.

Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris et Versailles.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Année scolaire 2014-2015

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Vendredi 29 août 2014		
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 1er septembre 2014		
Toussaint	Du samedi 18 octobre 2014 au lundi 3 novembre 2014		
Noël	Du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015		
Hiver	Du samedi 7 février 2015 au lundi 23 février 2015	Du samedi 21 février 2015 au lundi 9 mars 2015	Du samedi 14 février 2015 au lundi 2 mars 2015
Printemps	Du samedi 11 avril 2015 au lundi 27 avril 2015	Du samedi 25 avril 2015 au lundi 11 mai 2015	Du samedi 18 avril 2015 au lundi 4 mai 2015
Début des vacances d'été (**)	Samedi 4 juillet 2015		

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Année scolaire 2015-2016

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Vendredi 28 août 2015		
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 31 août 2015		
Toussaint	Du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015		
Noël	Du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016		
Hiver	Du samedi 13 février 2016 au lundi 29 février 2016	Du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016	Du samedi 20 février 2016 au lundi 7 mars 2016
Printemps	Du samedi 16 avril 2016 au lundi 2 mai 2016	Du samedi 9 avril 2016 au lundi 25 avril 2016	Du samedi 23 avril 2016 au lundi 9 mai 2016
Début des vacances d'été (**)	Samedi 2 juillet 2016		

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Année scolaire 2016-2017

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Mercredi 31 août 2016		
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1er septembre 2016		
Toussaint	Du mercredi 19 octobre 2016 au jeudi 3 novembre 2016		
Noël	Du samedi 17 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017		
Hiver	Du samedi 18 février 2017 au lundi 6 mars 2017	Du samedi 11 février 2017 au lundi 27 février 2017	Du samedi 4 février 2017 au lundi 20 février 2017
Printemps	Du samedi 22 avril 2017 au mardi 9 mai 2017	Du samedi 15 avril 2017 au mardi 2 mai 2017	Du samedi 8 avril 2017 au lundi 24 avril 2017
Début des vacances d'été (**)	Jeudi 6 juillet 2017		

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.